

# **RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO SFMU 2021**

## **« Le monde de l'urgence »**

**Le concours se déroule du 1<sup>er</sup> Mars au 03 Juin 2021.**

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS**

La Société Française de Médecine d'Urgence organise un concours photographique gratuit du 1er mars au 03 juin 2021.

### **ARTICLE 2 – THÈME**

Le monde de l'urgence.

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DEROULEMENT DU CONCOURS :**

Les photos reçues à partir du 1er mars seront triées pour être publiées sur les réseaux sociaux de la SFMU dans un premier temps. Elles seront donc accessibles avant le congrès Urgences 2021 au public. Durant le congrès, les photos seront disponibles sur l'application du congrès Urgences 2021 et seront soumises aux votes des participants. La commission Jeune sélectionnera ensuite les photos gagnantes en s'aidant du vote du public.

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les soignants.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo et, suivant la réglementation interne de vos hôpitaux, l'autorisation du chef de service, ainsi que du service communication de l'établissement.

La photo devra être envoyée au format numérique en pièce jointe d'un Email à :

**photos@sfmu.org**

Le sujet de l'email sera sous forme: « Concours photos - Urgences 2021 - Nom prénom »

Le corps de l'Email comprendra:

le nom et prénom du /des figurants sur la photo

le nom et prénom du participant

l'email et le numéro de téléphone du participant.

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

### **ARTICLE 5 – CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les photographies seront notées par le public du congrès Urgences 2021 via l'application du congrès. La commission Jeunes analysera ensuite les votes et décidera de façon souveraine de la photo gagnante.

## **ARTICLE 6 – ANNONCE DES RÉSULTATS**

Les gagnants seront informés le soir de l'assemblée Générale du congrès Urgences 2021 et les résultats seront dévoilés sur le site de la SFMU et sur ses réseaux sociaux.

## **ARTICLE 7 – COMPOSITION DU JURY**

Il sera constitué de la commission Jeunes de la SFMU.

## **ARTICLE 8 – EXCLUSIONS**

La SFMU se réserve le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou découlant de plagiat manifeste en rapport avec le présent concours et, de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant se verra exclure du concours photos et celui-ci ne pourra pas contester la décision de la SFMU

## **ARTICLE 9 – EXPOSITION DES ŒUVRES**

Les photographies seront exposées sur le site [sfmu.org](http://sfmu.org) et resteront disponibles dans une bibliothèque sur le site, elles seront aussi partagées sur les réseaux sociaux de la SFMU ainsi qu'affichées pendant le congrès Urgences 2021. Elles pourront également être utilisées par l'association pour ses supports de communication par la SFMU.

## **ARTICLE 10 – DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion (Article 3). Toute photo envoyée pourra être utilisée par la SFMU comme support de communication

## **ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉS**

La SFMU ne pourra être tenue responsable de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, la SFMU se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **ARTICLE 12 – OBLIGATIONS**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents/participants. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.